

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2008

En session ordinaire

COMPTE RENDU

Présents :

Mme Nathalie BARATON
Mme Laëtitia CELERAU
Mme Laëtitia SOREL
Mme Christelle SOUCHET
Mr Gérard CHAIGNEAU
Mr Jean-François DENIS
Mr Loïc GIBEAUD
Mr Stéphane GUILLON
Mr Pierre JAULIN
Mr Sébastien MATHÉ
Mr Rémy SOULET

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Nathalie BARATON a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 10 avril 2008 : le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 10 avril 2008.

Mr le Maire demande au conseil de rajouter une question à l'ordre du jour pour réactualiser la délibération relative à la demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police.
Le conseil municipal donne un avis favorable.

1 – Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police :

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que chaque année le Conseil Général doit répartir le montant de la dotation de l'Etat relative au produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants compétentes en matière de voirie. Les travaux de sécurité sur la RD 24 et 104 répondent aux critères d'attribution de cette subvention.

Mr le Maire propose donc au conseil de demander le bénéfice de cette aide au Conseil Général.

-Montant prévisionnel des travaux	36 363,60 € HT
-Subvention attendue 30% +20 % (majoration petite commune)	18 182,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- sollicite à l'unanimité la subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police
- autorise Mr le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

2 – Semaine de l'arbre 2008 :

Mr le Maire indique au Conseil Municipal que le Conseil Général de la Vendée poursuit sa politique de l'environnement et à cet effet organise avec les collectivités, les exploitants, les propriétaires, une nouvelle opération départementale pour encourager les plantations d'arbres, de haies, de bosquets...

La commission propose des plantations à l'entrée de Bouillé et de Courdault

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité de participer à la semaine de l'arbre 2008

3 – Taxe d’Habitation : Institution d’un abattement à la base de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les dispositions de l'article 1411 II 3 bis du code général des impôts qui permettent d'instituer un abattement de 10 % qui s'applique sur la valeur locative de l'habitation principale des personnes handicapées ou invalides.

Cet abattement est égal à 10 % de la valeur locative moyenne des habitations de la commune.

Les personnes concernées doivent remplir une des conditions suivantes :

- être titulaires de l'allocation supplémentaire mentionnée à l'article L. 815-3 du code de la sécurité sociale, devenu l'article L. 815-24 du code de la sécurité sociale ;
- être titulaires de l'allocation pour adultes handicapés mentionnée aux articles L.821-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;
- être atteints d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence (DB 6 D 4233 n° 20 à24) ;
- être titulaires de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles
- L'abattement est également applicable aux contribuables qui ne remplissent pas personnellement les conditions précitées mais qui occupent leur habitation principale avec des personnes mineures ou majeures qui satisfont à une au moins des conditions précitées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-accepte à l'unanimité d'instituer un abattement de 10% sur la valeur locative des habitations soumises à la taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées ou invalides, prévu à l'article 1411 II 3 bis du CGI.

Les personnes concernées par cette mesure doivent se renseigner au service des impôts pour obtenir un formulaire de demande d'abattement à la base en faveur des personnes handicapées ou bien télécharger l'imprimé Cerfa n°13573*01 sur internet.

4 – Assurances des risques statutaires ; contrat de groupe proposé par le Centre de Gestion :

Le maire expose :

Les dispositions statutaires (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée) applicables aux fonctionnaires territoriaux affiliés à la CNRACL confèrent à ces derniers des droits au maintien de tout ou partie de leur traitement en cas de maladie, maternité, accident du travail ainsi qu'au versement d'un capital décès. En outre, les autres agents, relevant de l'IRCANTEC (titulaires non affiliés à la CNRACL et non titulaires) bénéficient également, sous certaines conditions, d'un régime de protection sociale dérogatoire du droit commun (décret du 15 février 1988)

Afin d'éviter que ces dépenses obligatoires soient supportées par la collectivité, il est recommandé de souscrire une assurance spécifique couvrant ces risques statutaires. Ainsi, actuellement notre collectivité est assurée à ce titre.

Depuis la transposition de la directive européenne n° 92/50/CEE du 18 juin 1992 en droit français (décret du 27 février 1998), les contrats d'assurance sont soumis au code des marchés publics.

Par courrier du 31 mars 2008, le Président du Centre de Gestion nous a informé qu'en raison de la fin du contrat de groupe existant conclu avec CNP Assurances, dont le terme est fixé au 31 décembre 2008, le conseil d'administration a délibéré le 7 janvier dernier quant à l'engagement d'une procédure de mise en

concurrence dans le cadre d'un contrat de groupe conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi sus-visée du 26 janvier 1984 et du décret n°86-552 du 14 mars 1986. Il propose d'associer à cette démarche l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion étant précisé que celles et ceux comptant au moins 30 agents relevant de la CNRACL feront chacune l'objet d'une option distincte. En revanche, les collectivités et établissements publics comptant moins de 30 agents relevant de la CNRACL font l'objet d'une mutualisation et bénéficient de taux uniques, avec toutefois la distinction ci-après, rendue nécessaire en raison des spécificités des établissements médico-sociaux qui présentent la plupart du temps un taux de sinistralité supérieur :

- groupe des mairies et des établissements publics
- groupe des EHPAD et foyers-logements.

Compte tenu de ces éléments et dans un souci de bonne gestion, il propose au conseil :

-d'adhérer à l'initiative du Centre de Gestion et de donner mandat à son Président pour effectuer au nom de la collectivité une mise en concurrence d'assureurs agréés en vue de l'établissement d'un contrat groupe, dans les conditions sus énoncées, étant entendu, qu'au terme de la consultation ; la collectivité demeurera libre de souscrire ou non ce contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
-adopte à l'unanimité la proposition du maire.

5 – Travaux de sécurité : rond point à l'entrée de Bouillé :

Suite à la réception des travaux de sécurité du 24 avril 2008, il a été constaté que le rond point à l'entrée de Bouillé ne correspondait pas au cahier des charges établi par la DDE, l'îlot actuel ne ralentit en rien la circulation. Il a donc été demandé à l'entreprise de refaire les travaux correspondants.

Certains points ont été également évoqués au sujet de la sécurité :

Il faudrait revoir également la signalisation avec la DDE
Marquage de l'arrêt bus à Bouillé rue Jacques du Fouilloux
Mise en place de passages piétons rue Jacques du Fouilloux
Signalisation du stop rue du Pré Maillet.

*Voir également auprès de SOVETOURS pour l'arrêt du car de 19h00.

Les élèves descendent rue du Prieuré au niveau de la salle des fêtes alors que cet arrêt a été supprimé.

6 – Organisation du 14 et du 18 juillet 2008 :

***14 juillet**

La commission fêtes et cérémonies a choisi de faire un repas champêtre avec jeux dans l'après-midi.

***18 juillet**

Une animation organisée par la commune aura lieu sur le port de Courdault à partir de 19h00 le 18 juillet 2008 (entrée gratuite)

Programme

A partir de 19h00 → randonnées pédestres : au choix 5km300 ; 7km500 ; 11km500

Collation apéritif offert par la commune au port de Ste Christine.

Restauration tout au long de la soirée sur le port de Courdault

Diffusion d'un film sur grand écran sur l'eau vers 23h00. (entrée gratuite)

(titre du film : Nos jours heureux)

Buvette – grillades.

A cette occasion nous recherchons 20 à 25 bénévoles pour la bonne organisation de cette manifestation. Merci de vous faire connaître en Mairie. (Réunion prévue le 4 juin)

7 – ADMR : demande de subvention :

Monsieur le Maire rappelle le courrier de l'ADMR en date du 26 mars 2008, concernant le financement d'un accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés.

L'ADMR a présenté son projet à l'ensemble des maires du canton de Maillezais et a sollicité les communes pour participer au financement de ce projet.

Suite à cette entrevue, Mr le Maire donne lecture du courrier commun adressé en réponse à l'ADMR

Les budgets communaux étant votés pour cette année, les communes concernées préfèrent attendre l'avancement des financements et intervenir en 2009.

8 – Rapport des commissions et délégations :

-Bâtiments

Mr Loïc Gibeaud donne le compte rendu de la réunion du 20 mai 2008 :

L'entreprise BARREAU de Maillezais a été retenue pour le changement des ouvertures du logement de l'école et la porte « issue de secours » de la salle de la Mairie.

Coût des travaux → 13 483.40 € TTC

L'entreprise COURTIN de Nieul sur l'Autize a été retenue pour le ravalement de la façade de la mairie et le muret de l'école.

Coût des travaux → 21 430.04 € TTC

La réfection de la deuxième classe de l'école + le couloir se feront pendant les vacances d'été, Mr Gibeaud indique qu'il serait peut-être judicieux de solliciter des parents d'élèves pour aider. La question sera posée lors du conseil d'école du 5 juin 2008.

Travaux d'accès pour personnes handicapées à la salle des fêtes à réaliser rapidement.
Prévoir également une aération dans cette salle ; il y a trop d'humidité.

-Environnement

Mme Nathalie Baraton donne le compte rendu de la réunion environnement du 22 avril 2008.

Projets d'ornements faits en collaboration avec Mr Gérard Chaigneau.

Massifs à l'entrée de Bouillé côté Nord et à Courdault à l'intersection, suite aux travaux réalisés pour la sécurité

La commission doit chiffrer les arbres et arbustes.

Mme Souchet s'est chargée du fleurissement des bacs aux entrées de bourgs, nous souhaitons vivement que ces plantations restent en place jusqu'à l'automne

-Voirie

Mr Pierre Jaulin indique qu'il y a beaucoup de travaux à réaliser, il propose de faire appel à la Communauté de Communes pour réaliser l'enrobé à froid avec Mr Lucas.

-Ecole

Mr le Maire souhaite intervenir sur le contenu du compte rendu du dernier conseil d'école et sur certains courriers des parents d'élèves :

Il fait part de son mécontentement quant au contenu du PV du Conseil d'école et des courriers excessifs des représentants des parents d'élèves ; beaucoup de travaux ont été réalisés et vont être réalisés à l'école, Mr le Maire souhaite travailler en collaboration avec les parents d'élèves et les directrices dans un esprit constructif dans l'intérêt de tous les enfants du RPI .

9 – Divers :

*Balades découvertes 2008 prévue le 8 juillet avec les traditionnelles grillées de mojettes vers 17h30 à la fontaine de Courdault.

*Randonnée pédestre le 12 juin 2008 de l'amicale des personnels de la sous direction des pensions de la Rochelle. (Ministère de la Défense).

La secrétaire,

Le Maire,

Nathalie BARATON

Stéphane GUILLON